

Chargé d'opérations de constructions

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME

Le chargé d'opérations de constructions représente le maître d'ouvrage, sur les plans technique, administratif, et financier, lors des phases de programmation, de conception et de réalisation de projets neufs ou de restauration lourde du patrimoine bâti de la collectivité. Il conçoit, fait réaliser par des entreprises des travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement concernant le patrimoine bâti.

Le métier

Le chargé d'opérations de construction est autonome dans l'organisation de son travail. Il a des horaires souples demandant de la disponibilité. Il travaille en bureau mais est amené à se déplacer fréquemment. Ses missions sont définies en cohérence avec les orientations générales et après la validation des instances délibérantes.

Les activités

- Définir les missions du maître d'ouvrage dans le processus décisionnel des projets bâtiments
- Réaliser des études de faisabilité, de localisation, et de conception de parties d'ouvrage de bâtiments et établit un programme
- Piloter un programme et prendre en compte les notions de coût global et de HQE
- Représenter le maître d'ouvrage, coordonner l'activité des entreprises
- Conduire les opérations et rédiger les marchés
- Réceptionner les travaux, contrôler les pièces relatives à l'exécution du chantier et des dossiers de sécurité des bâtiments
- Réaliser la veille technique et réglementaire
- Gérer les opérations financières, administratives et juridiques
- Contrôler les règles de sécurité dans les bâtiments

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'ingénieur territorial ou de technicien supérieur territorial.